

locomotives à vapeur faisaient un bruit inévitable. Le problème est aujourd'hui plus complexe et je pense qu'il peut être résolu et contrôlé. Grâce à ces normes, les gens des environs immédiats d'une source de bruit pourraient être protégés dans une certaine mesure ce qui leur est aujourd'hui refusé.

A l'instant même où je parle, et j'ose espérer que cela ne rejailit pas sur mes talents oratoires, la Chambre des communes se fait de plus en plus bruyante. C'est peut-être l'occasion rêvée de m'attaquer à ce problème. De toute façon, je tiens à signaler au ministre que d'autres pays se sont engagés activement dans la lutte contre la pollution par le bruit. Je lui ai signalé les normes de bruit maximum établies par la Commission helvétique antibruit. Il semble que ce pays n'ait pas eu de mal récemment à établir et à faire respecter un ensemble important de dispositifs et de mécanismes de contrôle antibruit.

Le congrès américain a fixé des normes en vertu de la loi nationale pour la protection de l'environnement. C'est l'organisme pour la protection de l'environnement qui veille à les faire respecter. Ceux-ci touchent toute la gamme de la pollution par le bruit, à l'exception de ceux qui proviennent des aéroports ou des aéronefs. En Grande-Bretagne, l'Institution britannique des normes a mis sur pied une méthode exhaustive visant à évaluer le bruit industriel touchant les zones résidentielles et industrielles. Comme je le disais au début de mon intervention, cette question doit intéresser immédiatement le Canada. Le document publié par l'Institution britannique des normes, que je recommande d'ailleurs au ministère de l'Environnement, en fait une description détaillée.

Je sais pertinemment que nombreux sont les problèmes touchant la pollution par le bruit et son contrôle qui doivent être résolus au palier provincial ou municipal. Toutefois, l'initiative fédérale est requise et elle peut être fort utile. Le gouvernement fédéral pourrait servir d'exemple à une communauté plus dense en intervenant directement dans les entreprises et les organismes qui relèvent de la compétence fédérale et servir d'appui moral au nombre toujours croissant de Canadiens qui ont à cœur l'assainissement de l'environnement et qui consacrent leurs efforts sur cette forme moins tangible de pollution mais qui néanmoins peut avoir des répercussions désastreuses sur l'ensemble du milieu écologique; l'intervention du gouvernement fédéral permettrait à ceux qui souhaitent que des mesures de redressement soient prises d'appuyer une liste authentique de normes. Ces militants poursuivraient leur lutte antibruit visant l'assainissement des localités avoisinantes et feraient valoir l'exemple du gouvernement fédéral dans ce domaine.

**M. Fraser:** Monsieur le président, je ne veux pas prolonger le débat mais j'estime que la question soulevée par le député de Burnaby-Richmond-Delta mérite d'être notée au cours du présent débat sur l'environnement. Je ne veux pas revenir par toutes sortes de détours sur ce qui fait défaut au sujet des plans proposés pour l'aéroport de Vancouver. Ce que je tiens à souligner, c'est que nous réagissons trop tard.

Le ministre de l'Environnement a déclaré qu'avant la mise à exécution des plans, il faudra effectuer une étude approfondie de l'environnement sous tous ces aspects. Cela, à mon avis, trahit la grande faiblesse de notre plani-

### Subsides

fication de l'environnement, de notre système administratif et de notre système législatif. La décision de construire cette nouvelle piste d'envol a été prise il y a longtemps, avant que les députés du gouvernement ou les bureaucrates qui ont à voir au détail de ces travaux puissent se douter de ce que seraient les répercussions sur les municipalités environnantes. A quoi bon après le fait accompli venir promettre une autre étude? D'après les journaux, nous avons dépensé ou dépenserons de 3 à 4 millions de dollars pour l'expropriation du terrain. Comme résultat, nous avons détruit un milieu.

• (2030)

Une étude écologique doit maintenant être effectuée. La seule raison de cette étude est l'émoi que cette question a soulevé à la Chambre le mois dernier. Le problème est que nous n'avons pas encore répondu à cette question: comment prendre les décisions dans l'ordre approprié? Il ne saurait suffire d'intervenir après l'événement et en toute fin du processus de prise de décisions pour ensuite satisfaire quelques électeurs irrités et les calmer en leur promettant une étude écologique. J'aimerais citer en exemple un article paru dans le *Province* du 12 février:

Au cours de ce week-end, le problème des niveaux de bruit sera examiné à nouveau par M. Warren Christopher, haut fonctionnaire de la planification au ministère des Transports à Ottawa, qui va essayer d'établir des prévisions d'exposition sonore pour aujourd'hui à titre de réponse partielle à des demandes de renseignements de protestataires.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait depuis longtemps? En parlant d'environnement nous ne devons pas oublier qu'à moins que nous, soit tous les députés, admettions que notre processus de prise de décisions est totalement inadapté, nous ne parviendrons pas à satisfaire le public ni à résoudre nos problèmes écologiques. Ce soir, nous avons parlé de Vancouver mais cela pourrait s'appliquer à n'importe laquelle de nos régions.

La dernière question que j'aimerais soulever est la suivante: tous les députés sont dans l'obligation, envers les électeurs canadiens, de donner l'impression qu'ils s'efforcent de faire les choses comme il se doit. Les protestations qui vont en s'accroissant dans ma ville n'émanent pas uniquement de quelques citoyens qui s'opposent à leur expropriation. Les députés, et surtout les ministériels, doivent se rendre compte que des protestations ont émané de la municipalité de Richmond, de la ville de Vancouver et du comité exécutif du district du Grand Vancouver. La semaine dernière, la ville de Vancouver a adopté à l'unanimité une résolution demandant qu'on arrête tout afin de pouvoir discuter. Aujourd'hui, le comité exécutif du district du Grand Vancouver a fait parvenir un télégramme au premier ministre déclarant: Arrêtez tout jusqu'à ce que nous sachions ce qui se passe.

Ce ne sont pas des protestations de personnes stupides qui ne se préoccupent que de la valeur de leurs biens. Ces protestations viennent de toute une communauté. Si nous continuons à agir comme nous l'avons fait—et la faute retombe sur nous tous—la confiance de l'homme de la rue dans la valeur de nos décisions s'amenuisera peu à peu. C'est pourquoi il nous incombe à tous, et en particulier aux ministériels, de nous rappeler des conséquences qui s'ensuivront vraisemblablement, car nous avons le devoir de montrer à nos électeurs que nous pouvons prendre des décisions qui semblent sensées à nos administrés.